L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 6 AOUT 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande — Une bonne cuisinière et deux jeunes filles, de couleur [illegible], [illegible] se présenter. S'adresser 75 South Peters, près Poydras. 6août—2p

UNE dame qui peut donner les meilleures références, voudrait se charger d'une petite fille de six ans ou plus: elle l'instruira et la soignera comme une mère. Prix modéré. S'adresser rue Magazine, No 512. 27juil—3 sem

PROFESSEUR.—Mlle Abigail Morales, professeur de sténographie et d'écriture au moyen de caractères d'imprimerie (type writing), se charge de traductions d'espagnol en anglais et d'anglais en espagnol, ainsi que de copies de manuscrits. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser rue Magazine, No 654. 27 juillet—3 sem

A VENDRE.

A VENDRE.—Une vacherie comprenant sept vaches, un cheval, un wagon et tout ce qu'il faut pour l'exploiter. Pour informations, s'adresser à Mme Sy. Prat, rue Barthelemy, entre Hercules et Urquhart. 4 août—

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les endroits mal aérés. Essayez-le et soyez en bonne santé. 7juil—3m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gustave Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,482—Division D.—Attendu que Annie Lauer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave Lauer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 août—4 9 13

Succession de Mathias Traub et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,548—Division B—Attendu que Daniel Seeland a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mathias Traub et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 28—août 3

Succession de Julius Wartberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,514.—Division C.—Attendu que Mme Margaret Werner, veuve de Julius Wartberg, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Wartberg, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 28—3août

Succession de W. H. Barstow.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,640—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 11

Succession de Robert Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,597—Division B—Attendu que Catherine Mc Ganley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert Crawford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3,8,11.

Succession de George M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 26,136—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Simon Rieder, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11.

Succession de Margaret Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 6,324—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jno. B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Francis P. Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,120—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Weick, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 11

Succession de Antoine Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,716—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bebelle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er août—1 6 10

Succession d'Adolph August Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,577—Division B—Attendu que Gustave C. Schumann a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph August Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 juil—28—août 2 6

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,564—Division E—Attendu que Ernest M. Rousse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve J. B. Lavigne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27 31—août 4

AVIS AUX CREANCIERS

Albert Cammack vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,497—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte annuel présenté par Albert Cammack, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6août—6,10,15.

Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,908—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Jas. T. Hayden, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 11

Charles M. Hardesu vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,785.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John C. Davey, syndic provisoire et syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juillet—21—4, 9 août.

Dr HERARD,
SPECIALISTE FRANÇAIS.
166 RUE ROYALE. Nlle-Orléans.
Guérison du cancer et des hémorrhoïdes sans opération. Traitement de toutes les maladies de la peau et du sang, des maladies des femmes [illegible]
Consultations: De 9 à 11 h. a. m. et de 2 à 5 p. m. [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
A
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 AOUT 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	......	100,000
1 Lot de	50,000,	......	50,000
1 Lot de	25,000,	......	25,000
2 Lots de	10,000,	......	20,000
5 Lots de	5,000,	......	25,000
25 Lots de	1,000,	......	25,000
100 Lots de	500,	......	50,000
200 Lots de	300,	......	60,000
500 Lots de	200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300,	30,000
100 Lots de	200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme signés par M. A. Dauphin, Président, [illegible] par les Généraux Beauregard et Early [illegible]

Tous les soi-disant "Supplements", "Original Little Louisiana" [illegible]

[illegible]

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime;

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
[illegible]

LE CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. 7juil—3 m

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par-devant moi, Wm. Oscar Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, s'appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND (SINGERS UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, ou à telle époque subséquente que le conseil de direction fixera; le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui auront été donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisé en deux mille (2,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trois de vingt (20) pour cent, et la dernière de quarante (40) pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus après chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux (2) billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Et comme il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés meubles ou immeubles; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation; de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq ni de pas plus de quarante membres, neuf desquels formeront un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun desquels aura, en son propre nom, au moins une action du fonds capital. Le dit conseil formera partie des personnes dont suivent les noms, à la condition qu'elles se soumettent à l'obligation imposée plus haut: Jacob Hassinger, W. F. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffman, Chas. J. A. Doerr, F. W. Bremer, E. F. Del Bondio, George Jurgens, Fred Mueller, Chas. F. Buck, Jos. Andry, F. Loeber, Henry Reddig, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Herrmann, M. Vonderbank, John Suess, E. G. Helser et H. Ebrenberg.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions régulières, auraient le pouvoir de les remplacer. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que le but de la corporation ait été accompli ou que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités et en nommer des membres, et de déléguer à ces comités le droit de conclure des contrats; mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il déduira les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc., sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Jacob Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; R. H. Bonnera, second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire aux finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelque en soient les causes seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle séance régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou ses comités aura le pouvoir de vendre et de disposer de tous les biens et effets, quelle que soit la nature, de la corporation; et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata parmi les actionnaires; ce partage sera ipso facto, une dissolution de la corporation.

ARTICLE X

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions. Le même qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à d'autre responsabilité que le paiement de la somme due sur ses actions.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Braughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des personnes ci-dessus nommées et la mienne, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	R. H. Bonnera,
A. G. Ricks,	F. Richert,
Fred Peters,	H. S. Michel,
J. G. Bustis,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fr W. Dielman,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Bremer,
Chas H. Schenck,	Luigi Dell'Orto,
Allen F. Neil,	Albert Heinz,
Franz & Opitz,	H. L. Franz,
Jacob Schoen, par Franz	Auguste Rice,
Henry Rice,	

German Singing Society of the Sixth District
Ernst Seeman, Président
Albert E. Ewing, G. H. Braughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited" a été ce jour enregistré dans le livre 308, folio 102.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.
GEORGE GUIMAULT, Conservateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation du "North American Saengerbund (Singers' Union) Limited", enregistré en mon bureau.
En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.
7mai—2m ou 30 t

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL
— DE LA —

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$3,057,470 00
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cotés du marché		246,255 31
Actions et autres effets		15,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		118,480 71
Trésorier des Etats-Unis		$2,250 00
Change américain	212,617 42	
Argent (comptant)	1,055,530 56	
Chèques pour le Clearing House	443,945 15	1,712,093 15
Total		$5,204,590 15

PASSIF.

Capital-actions	$600,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	
		650,000 00
Profits nets non divisés (moins aux dividendes)		57,012 25
Circulation		45,000 00
Dépôts		3,881,388 95
[illegible]		200 00
[illegible]		325 00
		$5,204,590 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la Banque de Winslow, Lanier & Co, New York.
E. M. WALMSLEY, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
CHAS W. JANES, Caissier.

Portraits au Crayon

J. HERAN REVERCHON
ARTISTE
35 rue Toulouse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété avec améliorations et des machines, outils, etc., pour une fabrique de cordages.

L. Waterbury & Co. vs. Le Atlas Steam Cordage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,402—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1 Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et toute la propriété qui y a été élevée par ladite compagnie pour l'usage et l'amélioration de la propriété, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle-Levée, Fulton, Lafayette et Girod, et désignés comme lots numéros treize, quatorze et quinze, sur un plan dressé par Hugh Grant, arpenteur, et déposé au bureau de H. B. Conand, notaire en cette ville, lesquels dits lots sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit à savoir: le lot numéro treize, vingt-quatre pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, sur cent dix-neuf pieds sept pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro douze, et cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze, toute mesure américaine; le lot numéro quatorze mesure vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds neuf pouces et deux lignes sur la ligne de côté le divisant du lot numéro treize, et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot numéro quinze, s'étendant de la dite rue Fulton à Peters, anciennement Nouvelle-Levée; et le lot numéro quinze mesurant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée) sur une profondeur de cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur du côté de la rue Girod, et cent dix-neuf pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro quatorze formant l'encoignure des rues Girod et Peters et des rues Fulton et Girod; 2° aussi les machines, outils et machinerie, meubles, boilers, pompes, équipements, installations, outils, accessoires, etc., ainsi que toutes les dites bâtisses et tout ce qui y appartient; le terrain, les bâtisses, machines, bouilloires, arbres de couche, etc., tout ce qui est décrit ci-dessus, appartenant au défendeur constituant le Atlas Cordage Factory.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juil—23 30—6 13 19 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage dans l'affaire de Lievin De Poorter vs. Théodule Pieon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 27,322—En vertu d'un jugement rendu le 25 juin 1889 et signé le 25 juin 1889 et d'un ordre de Cour en date du 12 juillet 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par entente mutuelle des parties intéressées dans la dite affaire, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 14 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre No 17, dans l'îlet No 306, Troisième District Municipal de cette ville, borné par les rues Bourgogne ou Craps, Rampart ou Love, St Antoine et Bagatelle ou Bourbon et mesurant trente-huit pieds (38) de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-huit (128) pieds. Ensemble avec tous les droits, voies, etc., qui s'y trouvent.

Conditions.—Trente-et-un quatre-vingtièmes (31/80) du prix de l'adjudication comptant et le reste, à savoir: Quarante-neuf quatre-vingtièmes (49/80), une moitié au plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un an de crédit avec intérêt de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue et les clauses de garantie usuelles. Cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite sur la vente, et les taxes de l'acquéreur, etc. L'acquéreur assumera en sus du prix toutes les taxes de 1889 et un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12juil—13 20 27—3 10 14août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato entre les rues Baronne et Carondelet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus comme le "Golden Hall."

François Tujague, Joseph A. Shakspeare, embargo, vs George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,318—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commercial, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet, d'après un plan par C. A. de Armas, daté le 6 septembre 1888, et déposé dans le bureau de G. de Armas, notaire, le 18 mars 1887, les dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent, mesure américaine, comme suit:

Lot No 2, trente-trois pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt pieds, et le No 3, trente-et-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la dite rue Erato, par cent vingt pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lasser, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, daté le 9 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—août 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

José Marba Jr. vs. Veuve John. F. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,474.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 31 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Chartres (anciennement Moreau), Royale (anciennement Casacalvo) et Presse, mesurant, mesure américaine, soixante-dix-neuf pieds (79) de face à la rue St-Ferdinand sur cent vingt pieds (120) de profondeur.

2° Et une certain lot de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Dumaine et Ste Anne, et mesurant vingt-six (26) pieds, mesure américaine, de face à la rue Dumaine sur soixante pieds (60) de profondeur (mesure française), ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception en réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juillet—29—5 12 19 26 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles et du terme non expiré du bail, etc.

Thos C. King vs M. Chas M. Greenwood.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux No 649 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, etc, dans le dit local—comme par inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Le terme non expiré du bail du local No 649 rue St-Charles, au taux de quarante piastres par mois, et expirant le 30 septembre 1889, avec le droit de renouveler, et aussi, le droit d'option contenu dans le dit bail.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 30—6 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Rosalie Martin, épouse de Octave Mineglo, et Léontine Martin vs Jacob Fuhr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,536—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 juillet—16 23 30—6 13 17 août

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaume un corps. 7juil—3m

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American families, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Second District.

Succession de Joséphine Poeté, veuve de Pierre A. Dupeé.

Nos 27,305—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent par congé, en date du 27 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Johnson, Galvez et Orléans, désigné par le No 5 et mesurant, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 77 pieds 5 pouces et 3 lignes sur le côté vers la rue Galvez, et 77 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne vers la rue Johnson. Les améliorations consistent en une jolie résidence en bois à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 396 et 396 1/2 de la rue Ste-Anne.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, avec billets garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final, payable avec 5 pour cent honoraires d'avocat et les clauses usuelles de garantie. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des billets hypothécaires. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Charles Pallu, notaire.
31 juil—31—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Les bâtisses en bois, à double corps de logis, et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Succession de August Fleckinger et son épouse.

No 26,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Jackson et Camp, formant l'encoignure des rues Magazine et Philip, et mesurant, mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur et façade rue Philip de 130 pieds. Les améliorations comprennent la grande maison en bois à double corps de logis, cuisine en bois et écuries, coin des rues Magazine et Philip.

Le coin est occupé depuis des années par l'établissement populaire d'entrepreneur de pompes funèbres, A. Leitz, etc., et l'autre côté par le Dr. Greenland.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garantie par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par lien et privilège du vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles d'assurance, frais d'avocat, etc. L'acquéreur paiera le pro rata des taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. Numa Augustin, notaire.
31juil—31—10 17 24 31août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Mulet, Etc.

Succession de August Fleckinger et son épouse.

No 26,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., à la résidence No 312 rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté le 26 juillet 1889, il sera vendu à l'encan:

Un lot de meubles de maison, bijouterie, mulet, etc.

Conditions—Comptant.
27juil—27—août 7

PAR JAS F. GUINAULT.

Résidence en briques, à étages, rue Bienville No 162, entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Résidence en briques, à étages, avec mansarde, rue Julia No 341, entre les rues Baronne et Dryades.

Succession de Jean Monestes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. F. GUINAULT, encanteur—Bureau, rue St-Charles et Passage de la Bourse—MERCREDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 juillet 1889, les propriétés suivantes, appartenant à la succession ci-dessus:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Julia, Girod, Baronne et Dryades, mesurant 25 pieds de face à la rue Julia, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'un passage en allée de 4 pieds sur la propriété voisine. Ensemble avec les bâtisses en briques, à étage, avec mansarde et aussi composées de quatre chambres principales, dépendances en briques, cuisine, etc.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Rampart, mesurant 33 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 120 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, [illegible] Ensemble avec la maison à étage en briques, couverte en ardoises, avec porte à coulisse et plusieurs chambres à coucher. Une autre bâtisse en briques à étage dans la cour de huit chambres, hydrants, cour carrelée, citerne, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des adjudicataires.
17juil—17 20 27—3 10 17août

PAR R. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme H. Foerster.

PAR R. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 26,658, Hon. Theo. C. W. Ellis, juge, daté le 10 juillet 1889, je procéderai à la vente, le MERCREDI, 7 août, à 11 heures a. m., à ma salle de vente, 201 RUE CANAL, de:

CINQ TABLEAUX DE VALEUR A L'HUILE

d'après inventaire déposé en mon bureau. Ils peuvent être vus tous les jours avant la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.
26 juil—26 août 4 6 7

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Quincaillerie! Quincaillerie!
Quincaillerie et articles de ménage.

Cheval, wagon et fonds, comptes ouverts, etc. No 257 rue des Magasins entre Huitième et Neuvième.

John J. Voelkel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 26,930.

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—LUNDI 12 août 1889, à 10 heures et demie a. m., sur les lieux No 257 rue des Magasins, entre Huitième et Neuvième, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 29 juillet 1889, Dossier No 26,930, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, il sera vendu—

Tout le contenu du dit magasin, d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite Honorable Cour mentionnée ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.
30 juil—30 31—1 2 9 12 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur, dans le Septième District.

Succession de E. A. Borne et de sa femme, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 27,116.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, Division E, absent par congé, en date du 15 juillet 1889, dossier No 27,116, dans l'affaire de la succession de E. A. Borne et femme, décédés, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton), dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Louisiane, Magnolia et Fourth, îlet No 192, et désignés par les Nos 6, 7 et 8. Les dits lots de terre se touchant et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Jefferson, sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, arpenteur, en date du juillet 1889.

Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant cinq chambres, et de vastes dépendances.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses ordinaires de garantie.

Acte de vente pardevant Fred Dubiel, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra payer un dépôt de dix pour cent en adjudication.
27 juil—17 24 31—[illegible] août

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PLACEMENTS DE CHOIX

Près du Upper Magazine Market.

Bon emplacement d'affaires et résidence,

Coin des rues Magazine et Milan, —ET LE—

Cottage désirable,

No 67 rue Milan, près Magazine,

A des conditions faciles.

SUCCESSION DE BERNARD SEIBEL.

No 4,961—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé dans le moment, daté 12 juillet 1889, rendu dans la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'emplacement de coin pour affaires et résidence, encoignure nord-ouest des rues Magazine et Milan, dans l'îlet borné par les rues Camp et Marengo, ayant un large hangar de face et sur le côté, magasin à deux étages au fond, contenant en tout six chambres, citerne, hangar et cour large. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Magazine par 120 pieds de profondeur et face à la rue Milan. Le tout est loué à raison de $240 par an. C'est une occasion rare pour un homme entreprenant, étant propre pour tout commerce en détail.

2. L'élégant cottage simple, en bois, couvert en ardoises, No 67 rue Milan, entre Magazine et Camp, dans le même District et îlet et à l'arrière de la propriété premièrement décrite, à côté de la banquette, ayant une jolie galerie sur la façade, salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie de côté, grand hangar, citerne, etc. Le terrain mesure 30 x 120, permettant une grande cour. Désirable pour résidence ou comme placement avantageux.

Les deux propriétés ci-dessus sont près du marché Magazine supérieur, églises et écoles, et dans un quartier le plus commercial et amélioré du Sixième District; deux lignes de chars urbains passant devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes autres clauses de garantie ordinaires ou dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. D Taylor, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 juil—14 20 27—3 10 17août

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Charles Genella vs. Joseph Porter et sa femme.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 10,579.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. M. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. R. H. Marr, Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
1er août—1 6 12

Charles Genella vs. R. Williams.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,545—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable M. H. Price, juge de la Première Cour de Cité agissant pour l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 12 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
1er août—1 6 12

B. Saloy vs Mme Susan Washington.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 16 315—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. M. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre Carondelet et St-Charles, le VENDREDI, 9 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison. D'après un inventaire enregistré en mon bureau et saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
30 juil—30—août 4, 9

Charles Joubert vs. Louis Vignes.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans, No 12,342.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Clem H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, 36 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 6 août 1889, à 11 heures a. m., de la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—26—1 6 août

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve H. Tudury vs Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,466.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 24 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante-six pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de deux cent dix pieds neuf pouces dix lignes. La dite portion de terre est bornée sur le côté vers la rue Johnson, par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Clémence Griffon et l'autre propriété de la succession d'Hypolite Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par la portion de terre appartenant à la famille Gervais, et est composée de lots numéros dix-neuf et de la portion des lots numéros dix-huit, quatorze, treize, douze, huit et sept dans l'îlet numéro Trente-neuf, sur un plan de Allou d'Hémécourt, en date du 16 juillet 1853, déposé à l'étude de P.O. Cuvillier, alors notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.

Étant la même propriété acquise par le dit Henry Weber de la succession d'Hypolite Griffon, par acte passé le 11 février 1882 pardevant le dit notaire P. O. Cuvillier, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 96, folio 391.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—24, 30—6,12,20,24 août.

Compagnie d'assurances mutuelles
DES MARCHANDS
De la Nouvelle-Orléans.
No 204 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,988 75	
Sur risques maritimes	2,642 66	
Sur risques de rivière	6,626 02	
Total des primes	$168,257 43	
Moins—Primes non acquises	48,692	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$119,564 45
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 32	
Sur risques maritimes	1,507 38	
Sur risques de rivière	2,947 36	
Taxes et dépenses, moins intérêts	23,707 36	
Réassurances et [illegible]	12,840 40	
		81,745 30
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriété foncière	$231,692 50	
Actions de banques et de chemins de fer	50,442 36	
Billets garantis par hypothèques et dépôts		
Billets de terres	77,345 32	
Billets recevables	31,484 75	
Primes en cours de collection	18,189 92	
Certificats 6 0/0 de ville	36,207 50	
Billets hypothécaires en [illegible]	4,226 00	
Argent comptant	10,908 46	
		$458,798 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé: F. POURSINY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 26me jour de juin 1889.
Signé: JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix,	Jos. A. Shakespeare,
H. W. Smith,	C. F. Zeller,
Paul Capdevielle,	Adam Giffen,
Arthur Hopkins,	John E. Leonard,
Paul Fourchy,	E. Peyla,
	F. Rosseil

30 juin—1m

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice.

Deux cottages doubles à l'encoignure des rues Annunciation et Harmonie.

Un cottage simple.

Succession de Mme Rosina Steib, décédée, épouse de Frederick Probst.

Dossier No 22,017.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent en congé, daté du 31 juillet 1889, Dossier No 22,017, pour le compte de la succession de Mme Rosina Steib, épouse décédée de Frederick Probst, et pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu:

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Laurel, Harmonie et Pleasant désigné par la lettre B, et mesure 23 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur et façade de 85 pieds 9 pouces à la rue Harmonie et une première profondeur du côté du lot A de 36 pieds 10 pouces et ensuite sur une ligne diagonale une mesure de 4 pieds vers la rue Pleasant et de là une seconde profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de large sur le côté supérieur, tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, avec une bâtisse à deux étages dans le fond et contenant de chaque côté 4 chambres et cuisine, allée sur le côté, etc., et se loue $18 par mois.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet comme la dernière propriété ci-dessus décrite et y attenante, et désigné par la lettre A et mesure 29 pieds de face à la rue Annunciation, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur du côté de la rue Pleasant de 85 pieds 9 pouces, et une première profondeur de 36 pieds 10 pouces sur la ligne du côté du lot B et ensuite une ligne diagonale de 4 pieds vers la rue Harmonie, et ensuite une deuxième profondeur de 46 pieds 11 pouces à la ligne du fond, tout plus ou moins, avec l'usage d'une allée de 2 pieds de largeur du côté inférieur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises avec mansarde, et contient de chaque côté 5 chambres, citerne, allée, hangars, etc, et se loue $18 par mois.

RUE HARMONIE.

3° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet et en arrière de la propriété ci-dessus décrite et attenant, désigné par la lettre C, et mesure 25 pieds de face à la rue Harmonie, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins et suivant un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 ou 5 chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jos D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de l'adjudication.
1er août—1, 4, 11, 18, 25, 31

UN BON PLACEMENT.

Un cottage simple et un cottage en briques recouverts en ardoises à double corps de logis.

Rues St-Louis et Conti, près Marais.

Succession de George Pierre, décédé.

Dossier No 26,562. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour la place de l'Honorable Theo. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé daté le 26 juillet 1889, Dossier No 26 562 pour le compte de la succession de George Pierre, décédé, il sera vendu à l'encan:

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Toulouse, Marais et Villeré, désigné par le No 12 B, et mesurant 25 pieds 11 pouces de face à la rue St Louis, sur et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois recouvert en ardoises, ayant 3 chambres, avec dépendance ayant 2 chambres, citerne, etc., le tout étant loué à raison de $14 00 par mois, et connu sous le No 235 rue St-Louis.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Marais, Tremé et St-Louis, et mesurant 30 pieds de face à la rue Conti et 40 pieds de large dans le fond, dans le bas à la ligne [illegible] et 120 pieds sur l'autre ligne, le lot étant composé de tout le lot 22 et une partie du lot 30.

Les améliorations comprennent un cottage en briques, recouvert en ardoises, à un étage et à double corps de logis, ayant 3 chambres de chaque côté et une chambre en haut, et dépendances avec 2 chambres de chaque côté, hydrant, cour pavée, etc., se louant présentement pour $15 pour chaque côté et connu comme les Nos 197 et 199 rue Conti.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur assumera, en outre de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.
25 juil—25 août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,
Nos 20 et 22 avenue Lafayette, entre Royale et Dauphine.

Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur datif, etc., Dossier No 27,200.

A un crédit de longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, daté du 15 juillet 1889, Dossier No 27,200, dans l'affaire de Mme M. Cunningham vs Nicholas Schoen, tuteur, etc., il sera vendu, à l'enchère publique, il sera vendu:

Sur l'avenue Lafayette.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les avenues Lafayette, ci-devant English, Washington, ci-devant rue Elysian Fields, les rues Royale, ci-devant Casacalvo et Dauphine, ci-devant Grands-Hommes, désignés comme les terrains 3 et 4 contigus l'un à l'autre, et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 33 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 30 pieds de largeur à l'arrière; sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Dauphine; et 83 pieds du côté du terrain No 4.

Le terrain No 4 mesure 33 pieds 10 pouces de façade avenue Lafayette, 33 pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 83 pieds du côté du terrain No 3, et 72 pieds 5 pouces et 5 lignes de l'autre côté, celui le plus près de la rue Royale.

Le tout selon un plan de Hunter Stewart sous-voyer de la ville, plan que l'on pourra voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations sont les suivantes:

Sur le terrain No 3 il y a un Cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 5 chambres et une bâtisse de 2 étages en bois ayant 4 chambres, 2 citernes et un puits, il y a le gaz dans toute la maison, une grande chambre à manger et une cour bien pavée, terrain élevé et bien drainé, valant de $15 à $20 par mois.

Sur le terrain No 4, il y a un grand magasin en bois, occupé par la Brasserie Southern comme bureau et comme réfrigérateur de bière, écuries et remises avec cour pour chevaux, wagons, etc., valant $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent à payer comptant sur les lieux; les acquéreurs assumeront les taxes de 1889 en sus des enchères.

Les actes de vente pardevant J. Numa Augustin, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 juil—17 21 28 août 4 11 17

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux cottages doubles,

Nos 26 et 28 rue Delarende, dans le Cinquième District, près du débarcadère du Ferry de la rue du Canal.

Succession de Veuve Benjamin Borne.

A l'encan pour du comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau: Nos 39 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 juillet 1889, Dossier 27,275, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Veuve Benjamin Borne, décédée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro neuf, borné par les rues Delarende, Bouny, Villeré et Seguin, les dits lots sont désignés par les lettres A et B, et se composent des lots 7 et 8 et mesurant, conformément à un croquis dressé par Geo de Armas, voyer, le 12 juillet 1889, comme suit: le lot A mesure 27 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Delarende sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 4 chambres à coucher, cuve, cuisine, hangar, etc., et connu par le numéro 26 de la rue Delarende.

Le lot "B" mesure 26 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois avec 6 chambres, cuisine, grande cuve, hangar, etc., connu comme le No 28 de la rue Delarende.

Conditions—Comptant, en passant les titres; 10 pour cent au moment de l'adjudication et paiement des taxes de l'année 1889 en sus du prix d'enchère.

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juil—30 27 août 3 10 17 24

Avis.
A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications; distribution à domicile. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence de choix pour famille, No 428 rue Carondelet, entre Euterpe et Polymnie—Dans l'affaire de Hugh W. Brown vs. Lawrence Watt Brown et als.

No 26,795—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 juillet 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

La maison de résidence en bois à deux étages, 428 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnie. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de façade rue Carondelet, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison conviendrait à une nombreuse famille, elle est située dans un quartier paisible et bien habité, à proximité de tous lieux publics d'utilité et des lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente—Un tiers au comptant du prix d'adjudication comptant, au gré de l'acquéreur; le reste, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par lien du vendeur et privilège et hypothèque spéciale; les bâtisses sur la propriété devront être assurées comme sécurité additionnelle et collatérale du paiement des dits billets; et l'acte de vente devra renfermer la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité et conditions.

L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année courante 1889, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Chs. G. Andry, notaire.
4 août—4, 11, 18, 25—1, 7 sept.

PAR B. ONORATO.

Propriété désirable dans le Premier District, No 41 rue Johnson, entre les rues Palmyre et Gasquet.

Dans l'affaire de F. Barnach vs ses Créanciers.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E," No 26,991.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, d'après et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé, daté le 27 juillet 1889, il sera vendu, la propriété des dits créanciers savoir: Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Palmyre, Gasquet et Galvez, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin daté le 21 novembre 1851, lequel dit lot mesure 26 pieds de face à la rue Johnson, sur 120 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire public aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt en argent, de 10 pour cent, sera requis sur les lieux pour lier la vente.
31juil—31—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable située dans le premier district, rue Perdido, entre Dryades et Rampart. Vente à l'encan, à des conditions faciles, dans l'affaire de

Joseph D. Webner vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,938.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 31 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge également de la dite Cour, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 24 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous et chacun des droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans l'îlet borné par les rues Perdido, Dryades, Gravier et Rampart, désigné par le No 8 sur un plan de Théodore Gogreve, ancien homme de l'art, mesurant en pieds 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit garanti par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente et garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente devra porter toutes les clauses usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour collection, la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, la taxe due et exigible en 1889. L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 pour cent requis sur les lieux pour lier la vente.
27juil—27—3 10 17 24 31 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième district, No 495 de la rue Annonciation, coin de la rue Première, à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Maria S. Righter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 27,303.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Theo. C. W. Ellis, juge de la dite cour, daté le 18 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet qui est borné par les rues Première, Deuxième, Annonciation et Chippewa, désigné comme lot No 22 et mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation et ayant la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 122 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et en face à la rue Première.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit s'il y a, sera représentée par des billets à l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente et garanti par privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection. L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant F. Kirschner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District, rue Joséphine, entre Levée et Rousseau.

A l'encan,—à des conditions faciles.

Succession de John Hugo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.—No 22,669.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 août 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant en lieu et place du juge N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant absent en congé, en date du 22 juillet 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, ou en dépendant en aucune sorte, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Adèle, Rousseau et Joséphine, désigné comme le lot No 3 sur un plan fait par M. Meelhausen, voyer, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant, situé dans le même îlet et désigné par le No 4 sur ledit plan fait par Meelhausen, et mesure 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et attenant à la propriété premièrement décrite.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou un an de crédit, au gré de l'acquéreur, la portion à crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer la collection. Les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. Les acquéreurs devront payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 juil—24 27—août 3 10 17 24

PAR VINCENT & CO.

Succession de A. A. Peterson.

Le fonds de marchandises sèches, No 294 rue Decatur.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 7 août 1889, à 11 heures a. m., au magasin No 294 rue Decatur, par un ordre de l'Hon. juge F. D. King, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 juillet 1889, dans l'affaire de la succession de A. A. Peterson. Le fonds et le contenu du dit magasin de marchandises sèches, consistant d'un assortiment complet de merceries, marchandises et de fantaisie; aussi, les vitrines et installations.

Conditions—Comptant.
26 juil—26 31—2 7 août

No 26,394.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande pour l'exécuteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux qui réclament au détenteur du dit mineur d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
3 juil—3 17 août 1

L'Abeille de [illegible]
[illegible]
Ventes de
TAXES
La Ville de la [illegible]

CLAUDE, A. — 2337. Pour [illegible] Montant à [illegible] Un lot de terre, ville de la Nlle [illegible] borné par les [illegible] Olivier.

FELLOWS J. Q. 3780 Pour [illegible] $10 91, 1881, 10 1884, 12. Montant à [illegible]

FELLOWS J. Q. 3781 [illegible]

FRANCIS, Mrs. 3881. [illegible]

FARRELL, MARY 3943. [illegible]

FERNANDEZ [illegible] 3980 [illegible]

FARRELL, JOHN 4008 [illegible]

FARREL, MARY MAGGIE 4010. [illegible]

FITZGERALD [illegible] 4048. [illegible]

GUINAULT, JAS F. 4108 [illegible]

GUINAULT [illegible] 4109 [illegible]

GUINAULT [illegible] 4111 [illegible]

GUINAULT, JA[illegible] 4112. [illegible]

GUINAULT JAMES 4115 [illegible]

GREGOIRE, Vve A[illegible] 4139 [illegible]

GOTTSCHALK [illegible] 4194. [illegible]

GODAT, HENRY A. 4994. [illegible]

FEUI[illegible]
No 4.
DEUX
PAR A[illegible]

Claudia [illegible] comme pour que lui [illegible]